

PÊCHEUR

d'Anjou

l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques

Édito

Une fin d'année particulière

Dans son dernier éditorial, notre ami Hubert TUFFREAU annonçait sa démission des fonctions de Président de la Fédération.

Elle a pris effet au 1^{er} décembre dernier et je souhaite rendre hommage à celui qui, pendant onze années a su mener à bien les missions qui lui étaient confiées. Il restera pour les générations à venir le Président du Centenaire, a été élevé à la distinction de Président d'Honneur par les membres du conseil d'administration unanimes et continue à siéger pour prodiguer ses conseils éclairés à son successeur.

L'année 2006 se termine. La LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) a enfin été votée après plus de 3 années de discussions. Ouf !!!...

Même si elle est loin d'être satisfaisante – je pense en particulier aux conséquences de la nouvelle définition "eaux libres – eaux closes" basée non plus sur la libre circulation de l'eau mais sur celle du poisson – son adoption va permettre de mettre en place la réforme structurelle de la pêche annoncée depuis un certain temps.

Il y a quand même de bonnes choses.

La carte « personne mineure » valable de 12 à 18 ans permettant de pratiquer tous les modes de pêche à un prix raisonnable semble un atout sérieux pour attirer et fidéliser les jeunes. Cependant, des améliorations doivent être apportées.

Dans son éditorial de novembre (pêche contact n°24) le Président de l'Union Nationale, Claude ROUSTAN déclare qu'il faut aller à "la reconquête des adhérents". Pour ma part, et en accord avec le Conseil d'Administration, je pense (et je lui ai dit) qu'il faut d'abord essayer de conserver les adhérents

La motion que nous avons présentée, reprise dans ce bulletin, fera l'objet d'un examen au niveau national.

Nous allons la défendre : l'instauration d'une carte à prix réduit permettrait aux conjoints, concubins, pacsés, ainsi qu'à tous ceux qui ne souhaitent pêcher qu'à 1 seule ligne les poissons blancs, de pratiquer leur loisir en toute légalité.

Il en va de l'avenir de la pêche que nous avons toujours connu et défendu : un loisir familial accessible au plus grand nombre pour profiter des plaisirs du bord de l'eau. Avec tous mes vœux pour les pêcheurs et leur famille, en souhaitant longue vie à la pêche associative de loisir qui doit continuer à jouer un grand rôle dans la préservation des milieux aquatiques.

Que 2007 soit bénéfique pour tous.

Jean-Paul SOUTIF

La Fédération demande une réforme des cartes

L'Assemblée Nationale a adopté la nouvelle Loi sur l'Eau le 14 décembre dernier. Considérant qu'il y a un manque au niveau des nouvelles cartes de pêche proposées (encadré ci-dessous), la Fédération a donc décidé d'envoyer la motion ci-dessous à chaque président de fédération départementale.

“La non prise en compte des différences existant entre la première et la seconde catégorie, la disparition de la carte « simple », et de la carte « exonéré » dont les conjoints en particulier étaient bénéficiaires, portent atteinte à la pêche familiale.

Le coût de la carte « majeur » telle qu'elle est prévue pour 2007 devient insupportable pour les ménages (deux cartes « majeur » entraînent un doublement du prix du loisir pêche).

Le Conseil d'Administration de la Fédération de Maine et Loire demande à l'unanimité :

- la création d'une carte à prix réduit incluant une C.P.M.A pour pêche au coup à une ligne, moulinet inclus ; mais, lancer exclus, ainsi que tous les modes de pêche spécifiques aux carnassiers.
- Cette carte serait destinée à toute personne intéressée uniquement par la pêche à une seule ligne comme mentionnée ci-dessus.
- Sa mise en place au cours du premier trimestre 2007 permettrait de coller aux réalités économiques des familles et de limiter les pertes d'effectifs. “

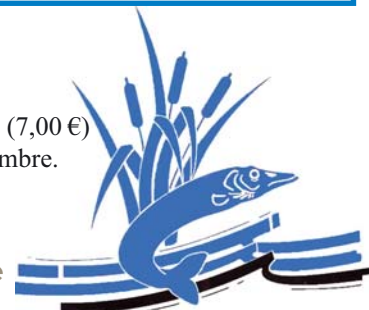
Les nouvelles cartes de pêche 2007

Carte	Cotisation	CPMA*	Total
personne majeure	30€60	28€	58€60
personne mineure	14€	1€	15€
carte découverte	1€	1€	2€

* CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique

A noter :

La carte "vacances" (28,50 €) et la carte "journalière" (7,00 €) seront désormais distribuées du 1er juin au 31 décembre.



Le Chemin des pêcheurs : vers un aménagement naturel de la rivière

La Moine, rivière de seconde catégorie dont l'essentiel des 66 km fait partie intégrante du Maine-et-Loire, est située sur la partie nord des Monts de Vendée. En raison de la géologie granitique de cette région, de la morphologie longiligne du bassin versant, ainsi que de la pente importante de ses affluents, le régime hydraulique de cette rivière se caractérise par des crues brutales et des étiages prononcés.

À partir des années 50, l'abandon de l'utilisation du bois pour le chauffage a provoqué l'arrêt de l'entretien des rives de la rivière. Bon nombre de secteurs de pêche sont alors devenus inaccessibles à cause d'une ripisylve impénétrable ou de la fermeture des chemins d'accès. Parallèlement à cela, l'apparition de nouvelles techniques agricoles a entraîné de nombreux travaux (recalibrage, constructions d'ouvrages, drainage des zones humides, destruction des haies) destinés à favoriser l'écoulement des eaux. Ceux-ci ont engendré la disparition totale de la végétation arbustive installée le long du cours d'eau ; cette végétation qui justement retient la berge et évite l'érosion des parcelles adjacentes.

Or l'existence et l'entretien raisonné (élagage, recépages, plantations, débroussaillage ...) de la végétation de bords de rives sont essentiels au maintien de la diversité biologique. Celle-ci garantit la richesse (en créant des zones d'abris, de reproduction et d'alimentation) et la qualité du milieu (grâce à l'auto-épuration). L'entretien de cette végétation, pour être le plus efficace possible, doit être planifié à long terme sur l'ensemble de la rivière : cela permet la mise en commun des moyens techniques, humains et financiers.

Ainsi, à la demande des pêcheurs de la Moine, conscients de cette nécessité d'entretien, les communes se sont regroupées en 1978 pour créer le syndicat d'étude de la Moine, initiant bien avant l'heure une gestion à l'échelle de bassin.

Il devint en 1982 le syndicat de travaux et de restauration de la Moine (qui suivait le principe "vieux fonds - vieux bords" : pas d'arrachage d'arbres, ni de curage et de reprofilage systématiques).

Suite à l'embauche d'un technicien de rivière en 1991, de nombreux programmes d'entretien régulier (tous les 5 à 6 ans) ont été mis en place sur l'ensemble de la rivière avec la participation des 7 A.A.P.P.M.A. situées sur la Moine.

L'une d'elles, l'Amicale des Pêcheurs de la Moine, A.A.P.P.M.A. créée en 1935, compte aujourd'hui 528 d'adhérents. L'ensemble de leur secteur s'étend sur près de 8,5 km de domaine privé. En 2003, l'association, avec la participation financière de la Fédération, a acheté une parcelle en bordure de rivière située sur la commune de la Renaudière. Long de 450 m, ce magnifique secteur, tout aussi propice à la recherche des carnivores qu'à la pêche des poissons blancs, allait permettre l'aménagement d'un coin de pêche agréable.

Après avoir ré-ouvert le chemin communal, l'association, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine (S.I.A.M.), a replanté des aulnes en 2003 afin de reconstituer la ripisylve. Hélas trop tard, les crues de la Moine avaient déjà fortement érodé la berge. Certains plants sont même partis avec les montées d'eau suivantes. D'autres furent touchés par une nouvelle espèce de *phytophthora* (un parasite, transmis par l'eau et l'air, qui provoque essentiellement le dépérissement rapide de l'aulne). La hauteur de la berge, près de 2 m de dénivelé par endroit, rendait l'exercice de la pêche difficile et dangereux.

Après concertation des différents acteurs, il s'est avéré qu'un retalutage de l'ensemble de la rive, avec renforcement du pied de berge en génie végétal devait être mis en œuvre (fig. 1).

Les deux "frayères artificielles" (qui n'ont jamais fonctionné) seront aussi comblées par de la terre provenant du décaissement de la berge.

Les techniques végétales permettent de recréer des berges naturelles en utilisant des matériaux vivants (essentiellement des branches de saules) comme matériaux de consolidation. Elles recréent une rive capable de résister aux contraintes hydrauliques du site. L'enracinement profond et rapide du matériel végétal fixe la berge tout en recréant de nombreux abris à la faune aquatique. Enfin, contrairement aux aménagements en génie civil, les végétaux installés participent à l'épuration de la rivière en absorbant de nombreux éléments dissous tels que nitrates et phosphates. La technique mise en œuvre est celle du tressage (fig. 2) qui offre une protection de pied de berge de faible hauteur et qui est facile à mettre en œuvre.

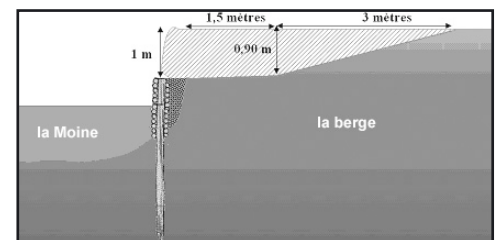


Fig. 2 : coupe de la berge réaménagée

Le reprofilage en pente douce permettra à la rivière, lors des crues, de sortir de son lit afin d'atténuer la force de celles-ci. De plus, une plantation, sous forme de bosquets, d'arbustes en pied de rive et d'arbres en haut du talus assurera un ombrage suffisant de la rivière.

Les travaux ont débuté en septembre sous la coordination conjointe du S.I.A.M. et de la Fédération. Après le débroussaillage et le décaissement de la rive, la mise en place du fascinage a commencé. L'entreprise Eclaircie bien qu'ayant déjà réalisé de nombreux chantiers de ce genre n'en n'avait jamais fait d'aussi long : 450 mètres d'un seul tenant, une première dans le département. Les branches de saules ont été tressées sur des pieux de près de 3 m dont 40 cm seulement dépassent du sol (fig. 3).

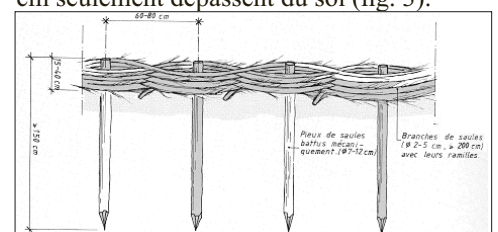


Fig. 3 : vue longitudinale d'un tressage (Lachat, 1994)

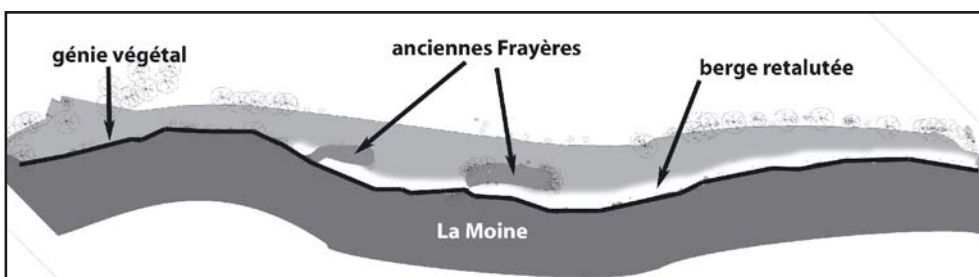


fig.1 : localisation des aménagements

Ensuite, la pelle est venue tasser la terre derrière ce mur végétal afin de le consolider et de faciliter l'enracinement des branches. Un reprofilage de la berge en pente douce, avant plantation des arbres et enherbement du terrain, a clôturé le chantier.

Avec les fortes pluies de ces dernières semaines, la Moine est rapidement montée plusieurs fois au dessus du chantier, le retardant d'autant. Suite à ces travaux, le site sera équipé d'une aire de pique nique ainsi que d'un ponton pour

personnes à mobilité réduite. Le site pourra alors accueillir à nouveau les pêcheurs. L'Amicale des Pêcheurs de la Moine pense déjà y organiser un concours de pêche.

La réalisation d'une telle intervention contribue de façon efficace à la mise en valeur halieutique et touristique de la rivière. Cette vocation du cours d'eau, confortée par la valeur culturelle de val de Moine et l'importance de la population citadine résidant sur le bassin, a orienté le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Moine vers l'emploi de ces techniques

douces. Ainsi, l'aspect naturel du cours d'eau est conservé. Les rives embroussaillées sont dégagées de manière sélective. Il en résulte une élévation sensible du niveau d'accessibilité et d'hospitalité des berges (favorisant ainsi la pratique de la pêche), ainsi qu'une amélioration générale de l'écoulement, sans altération de la diversité de l'habitat piscicole. Notons que par un accroissement de la capacité d'autoépuration de la rivière, cette restauration contribue également à améliorer la qualité de l'eau.

N.C.

La pêche, un loisir accessible pour tous

La pêche, loisir de détente, se doit d'être accessible au plus grand nombre d'entre nous. C'est dans ce sens que la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire travaille en partenariat avec l'Association des Handicapés de France depuis de nombreuses années. Ainsi, dès l'an 2000, cela a conduit à la signature d'une charte entre ces deux structures et le Conseil Général de Maine-et-Loire. Celle-ci a pour objectif de faciliter la pêche et l'accessibilité des rives pour les handicapés en créant des emplacements et des accès adaptés aux exigences de leur déplacement en fauteuil roulant.

Grâce à cela, un document définissant les pontons à réaliser pour constituer des postes agréables à pêcher et facile d'accès a été réalisé par la Fédération (avec le soutien technique de l'A.H.S.). Ce document fut envoyé à l'ensemble des communes du département, des associations départementales d'handicapés et des associations de pêche. Il a permis la réalisation de nombreux aménagements correspondants aux besoins des personnes à mobilité réduite désireuses de pratiquer la pêche. Ces aménagements sont financés, en partie, par la Fédération, les associations de pêche et le Conseil Général.

Dans les cinq dernières années, plus de 30 sites aménagés ont été réalisés sur l'ensemble des cours d'eau du département (fig. 1). Ils ont permis à de nombreux pêcheurs handicapés de pouvoir pêcher en toute quiétude.

D'autres pontons sont à venir pour l'année 2007. Il existe sûrement près de chez vous un coin de pêche qui pourrait devenir un petit coin de paradis pour une personne handicapée. Alors n'hésitez pas à contacter la Fédération de Pêche.

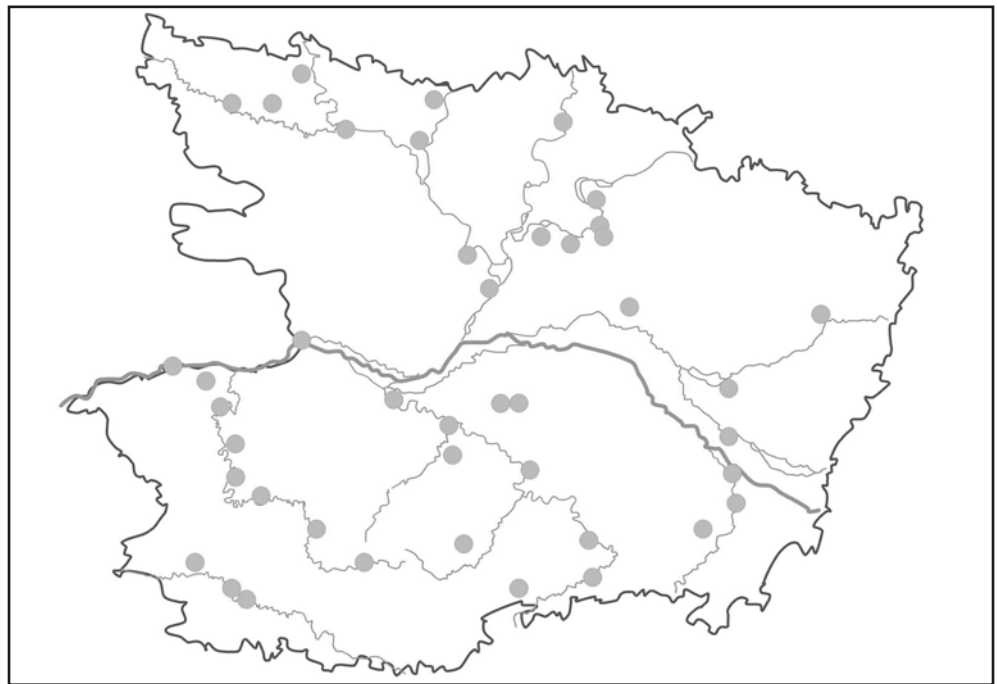
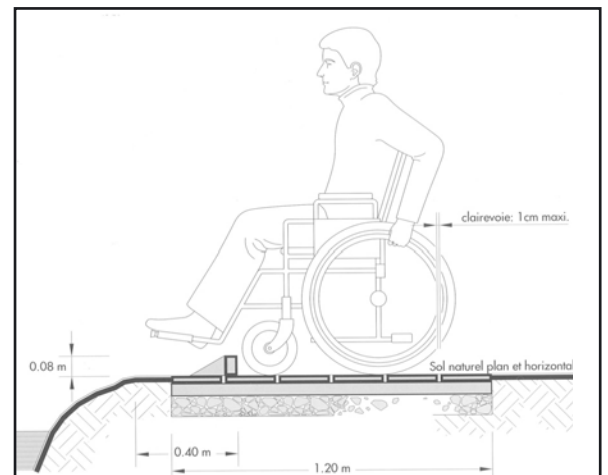


Fig. 1 : localisation des sites pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite



exemple de ponton réalisé



aménagement type (issue de la plaquette)

Fiche de capture 2006 : il vous reste encore quelques jours !

Participez au recensement piscicole en complétant la fiche ci-dessous. Inscrivez dans chaque case la quantité de poissons pêchés en kilogramme, par espèce et par rivière. Renvoyez cette fiche avant le 23 février 2007 à l'adresse suivante :

Fédération de Pêche de Maine-et-Loire – 14 Allée du Haras – 49100 ANGERS

Nom : Prénom : A.A.P.P.M.A. :
 Adresse : Code postal : Ville :

	Loire Louet	Maine	Mayenne	Oudon	Verzée	Sarthe	Loir	Authion	Lathan	Thouet	Dive	Layon	Hyrôme	Aubance	Evre	Sèvre Nantaise	Moine	Ribou Verdon	Autre
Brochet																			
Sandre																			
Perche																			
Silure																			
Black-Bass																			
Anguille																			
Carpe																			
Gros cyprinidés*																			
Friture**																			
Poisson chat																			
Truite																			
Mulet																			

Nombre de sorties : Nombre de bredouilles : Temps total de pêche :heures

* = brème, chevesne, barbeau, tanche ... ** = gardon, ablette, goujon, brémette, petit chevesne ...

Participez à l'assemblée générale de votre association

Pêcheur, votre carte de pêche fait de vous un adhérent actif d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.). **Apportez-lui votre soutien en participant à son Assemblée Générale**, à ses chantiers d'entretien de rivière, à ses projets de restauration ou à ses écoles de pêche. Les cotisations et C.P.M.A. que vous payez sont utilisées pour protéger le milieu aquatique, gérer les ressources piscicoles, favoriser les activités halieutiques et développer le tourisme pêche.

Afin de connaître la date d'assemblée générale de votre A.A.P.P.M.A., consulter le guide pêche 2007, le site internet de la fédération (www.fedepeche49.fr) ou la rubrique "Pêchez en Anjou" du Courrier de l'Ouest.



**Le Président Jean-Paul SOUTIF,
 les administrateurs et le personnel
 de la Fédération de Pêche
 vous adressent leurs meilleurs vœux
 pour cette nouvelle année 2007**

PÊCHEUR

d'Anjou

14, Allée du Haras – 49100 Angers – Tél. : 02 41 87 57 09

Éditeur :
 Fédération de Maine-et-Loire
 pour la Pêche et la Protection du
 Milieu Aquatique

Photographies :
 Fédération de pêche 49
 C.S.P.
 Internet

Directeur de la publication
 et de la rédaction :
 Jean-Paul SOUTIF

PAO :
 Hexa Repro
 4, rue des Basses Fouassières
 49100 Angers

Rédacteurs :
 Jean-Paul SOUTIF
 Nicolas CHATARD

Mise en page :
 Nicolas CHATARD

Reproduction interdite